## DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

> Commune de ROYAN

77129

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION ZONE COMMERCIALE Aliénation de terrains Madame POPULAIRE

DATE DE CONVOCATION

- 26 septembre 1977 DATE D'AFFICHAGE

-26 septembre 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 26



## Extrait du Registre des Délibérations

## COMMUNE DE ROVAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept

le trente septembre à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents: MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BOUCHET, LIS, BOUTET, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHAO VIAUD, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, TAP, Mme TACQUET, MM. PELLETIE CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: MM. COLLE par M. TETARD, PAPEAU par M. GUICHAOUA, DUFEIL par M. MAURELLET, POUGETpar M. BUJARD, POUMAILLOUX par Me DUFOUR, MONTRON par Melle FOUCHE.

Absents : MM. LACHAUD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la Zone Commerciale implantée en bordure de la R.N. 150.

M. CHABANNE agissant en qualité de Président Directeur Général pour le compte du garage RICHARD S.A. représentant la firme SIMCA, d'une part et Madame POPULAIRE Simone née GODET, d'autre part, ont manifesté leur intention de solliciter l'aliénation à leur profit de parcelles de terrains.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée aux intéressés sous réserve de l'acceptation du prix de cession fixé à 50 F. le mêtre carré hors taxe.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pronon cer favorablement sur l'aliénation desdites parcelles aux condition précitées. oul l'exposé de M. le Rapporteur, Vu les plans des lieux et parcellaire Vu les promesses d'achat souscrites par M. CHABANNE, d'une part e Mme POPULAIRE, d'autre part,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la zone commerciale :

## DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par déléga tion à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation à l'amiable au profit de :

- Madame POPULAIRE Simone, née GODET, une parcelle de terrain d'une superficie approximative de deux mille cent cinquante mètres carrés (2.150m2) cadastrée section CI n° 372p, au lieudit la Grande Pièce, moyennant le prix global unitaire de cinquante francs le mètre carré (50 F.) hors taxe, étant précisé que le réglement fera l'objet d'un versement unique à la signature de l'acte.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé enl'étude de Me BARDE notaire à ROYAN
- que les frais et honoraires du notaire et du géomètre seront à la charge des intéressés.
- que la recette correspondante aux aliémations précitées sera perçue par la Ville de ROYAN, au titre du Budget Primitif 1977, chapitre 908, article 2.100

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les Membres présents

> POUR EXTRAIT CONFORME Pr le Maire Adjoint Délégué,